

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	86 (2014)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Politique de logements d'utilité publique
<b>Autor:</b>	Moulin, Daniel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-513993">https://doi.org/10.5169/seals-513993</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Politique de logements d'utilité publique

**Fraîchement élu municipal à la commune de Monthey, j'ai suivi un cours d'urbanisme et construction organisé par l'ASPAÑ et me suis retrouvé sur les bancs d'école avec votre secrétaire général Pascal Magnin. Dans le contexte, nous venions d'avoir le résultat des votations sur la LAT (mars 2013) et, dans notre commune, un parti avait déposé un postulat sur une politique proactive en matière de logements auquel je devais répondre dans le courant de l'année.**



mes quelques derniers réflexes militaires me suggéraient de faire un état des lieux de la situation à Monthey, en incluant bien évidemment les sociétés coopératives d'habitation de la place. Nous en avons trois qui travaillent de manière active, offrant à une partie de la population monthey-sanne des logements à loyer raisonnable et qui font un travail remarquable. En chiffres, cela représente quelque 350 logements, soit un millier de personnes. La Ville de Monthey, quant à elle, gère 32 logements dont la moitié appartient à la caisse de pension communale.

Notre ville compte actuellement quelque 17 500 habitants. A l'instar de nombreuses villes, un manque de logements se fait sentir: moins de 30 appartements à louer au 30 juin 2013 et un taux de vacance de 0,34% à fin septembre 2013. Certes, des constructions sont érigées de part et d'autre de la ville, mais cela ne suffit pas aux 280 habitants nets supplémentaires que notre cité accueille chaque année depuis 5 ans.

Avec mon service – et même si ce n'est pas le rôle d'une commune d'investir directement sur des biens immobiliers alors que les investissements doivent être concentrés sur les infrastructures, comme les écoles, les EMS, etc., nous avons pour objectif de loger l'ensemble de notre population, toutes classes sociales confondues. Dans ce sens nous avons pris certaines mesures afin de favoriser l'expansion de notre ville de manière intelligente, à savoir:

- Soutenir les sociétés coopératives pour la réalisation de nouvelles constructions par des accès à des coefficients de constructions plus avantageux, échange ou vente de terrains communaux, potentialité d'utilisation de droit de superficie, sans toutefois intervenir de manière financière dans ces sociétés.
- Collaborer en termes de synergies avec l'association romande des maîtres d'ouvrages d'utilité publique.
- Intensifier le partenariat public/privé.
- Valoriser les terrains qui sont propriétés de la commune afin d'augmenter l'offre et faire baisser les prix de façon globale (schémas directeur de densification).

- Conditionner la vente de parcelles communales ou de droit de superficie à la réalisation de logements à loyer raisonnable.
- Inclure des mesures spéciales sur l'élaboration des «plans spéciaux» (PQ-PAD-PAL).
- Recevoir les différents promoteurs lors de chaque mise à l'enquête de bâtiments en zone collective afin de parler de possibilités d'intégrations de logements à loyer raisonnable, par exemple sur la grandeur des logements, le nombre de salles d'eau en favorisant la création de logements de plus petite taille et d'un standing moins élevé permettant de limiter les coûts de construction et assurant une certaine mixité afin de ne pas créer de ghettos.
- Offrir des «Bonus» d'utilisation, comparable aux «Bonus Minergie» lors de l'élaboration de plans spéciaux en contrepartie d'une proportion d'appartements à loyer raisonnable.

Nous avons mis en place une systématique lors de la construction de bâtiments de plus de trois appartements. D'autre part, sur une grande partie de la ville de Monthey, une obligation de se brancher au chauffage à distance est imposée. L'énergie dégagée par l'incinération de nos déchets ménagers afin de produire de l'eau chaude permet ainsi de chauffer de nombreux bâtiments sur le territoire de Monthey et de Collombey-Muraz. Pour exemple: le complexe scolaire du cycle d'orientation de Monthey y est raccordé, permettant à notre commune une économie annuelle de 290 000 litres de mazout.

Une quantité incroyable de nouveaux défis nous attendent afin de rendre la vie plus propre, plus durable, même si parfois les finances et les nombreuses démarches administratives ne nous permettent pas d'agir aussi rapidement que l'on souhaiterait. Charles Darwin disait sur le HMS Beagle en 1838, au retour de Polynésie, que ce n'est pas ni le plus fort, ni le plus intelligent qui vaincra, mais celui qui aura la plus grande faculté d'adaptation... C'est fort de cette devise que je m'engage tous les jours à collaborer en tentant d'utiliser le plus de synergies possible afin de rendre notre ville la plus exemplaire. Tout est question de temps.

Daniel Moulin  
Conseiller municipal en charge de l'Aménagement,  
Urbanisme et Bâtiments